



REPUBLIQUE DU NIGER

SOIXANTE DIX-SEPTIEME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ
Genève, du 27 mai au 1^{er} juin 2024

Point 29 : Questions soumises pour information : rapports de situation
Piliers 2 et 3

Madame la Présidente ;

- 1. Nous vous remercions pour avoir fait honneur au Niger de présenter au nom des 47 Etats membres de la région africaine, leurs appréciations des questions soumises par le Directeur Général dans les Piliers 1, 2, 3 et 4 (Point 29 de l'ordre du jour).*
- 2. La région apprécie positivement les avancées significatives obtenues dans le cadre des actions communes et la lutte contre l'infection à VIH. Relativement à l'hépatite virale, les Etats membres félicitent l'Egypte pour être le premier pays à être sur la voie menant à l'élimination de l'hépatite C et la Namibie pour l'hépatite B.*
- 3. Malgré la progression entre 2000 et 2021 de l'indice mondial de couverture des services en vue de la couverture sanitaire universelle (CSU), les Etats membres de la Région africaine notent que des efforts restent à fournir dans de la réalisation de la CSU visant à atteindre les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables.*

4. Concernant la résolution WHA 57.12, portant sur la santé de la reproduction, *la Région africaine reconnaît que les progrès dans ce domaine sont lents, particulièrement dans les populations vulnérables. Nous remercions le Secrétariat qui a mis à jour et à disposition des Etats Membres, les lignes directrices et les protocoles cliniques, dans le cadre de la réduction des hémorragies du post partum et donc des décès maternels.*
5. La *dracunculose* reste une préoccupation pour certains Etats membres de la Région Africaine, où elle sévit de façon endémique. *Nous soutenons les réunions parallèles des pays signalant une transmission autochtone de la dracunculose cette maladie, pour des données fiables et nécessaires à une réponse efficace et efficiente.*
6. Concernant les soins oculaires, *la Région africaine prie le Secrétariat de faire une analyse situationnelle, d'élaborer un plan d'action, et d'intégrer les soins oculaires dans le cadre des soins de santé primaires, et dans les programmes connexes.*
7. L'augmentation dans le monde des maladies non transmissibles a pour autres effets corollaires les besoins accrus en organes et tissus humains. *La Région africaine encourage le Secrétariat pour la mise en œuvre du projet de cadre d'action pour relever les défis liés à la transplantation d'organe et des tissus.*
8. La santé mentale est une grande préoccupation de tous les Etats Membres de la Région africaine, encore plus dans les zones en conflit et post-conflit. *La Région africaine recommande la mise en œuvre des lignes directrices de l'OMS pour la prise en charge des troubles*

mentaux et neurologiques liés à l'utilisation des substances psychoactives dans les structures de soins non spécialisées.

9. Dans plusieurs pays de la Région africaine, l'accès des patients aux produits médicaux dérivés du sang est très limité. *La Région africaine s'appuie sur le Secrétariat pour renforcer les systèmes d'approvisionnement en sang afin d'assurer l'accès universel à du sang et à des produits sanguins sécurisés.*
10. Dans le cadre de la prévention et de la prise en charge de la grippe pandémique, *les Etats membres de la Région africaine encouragent la mise en place des centres nationaux de la grippe, ainsi que la mise en œuvre du cadre de préparation en cas de grippe pandémique pour l'échange des virus grippaux et l'accès aux vaccins.*
11. L'expansion rapide de nos villes expose la population à divers risques sanitaires. Comme dans toutes les autres régions de l'OMS, *la région africaine soutient la résolution WHA 75.7 qui institue l'élaboration d'une plateforme consacrée aux zones urbaines dont l'objectif est d'appuyer la mise en œuvre du Cadre qui vise le renforcement de la préparation aux urgences sanitaires dans les villes et dans les milieux urbains.*
12. Concernant la décision WHA75 (22) portant sur la stratégie mondiale de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments, *les Etats membres de la Région africaine soutiennent cette décision car de plus en plus, la charge des maladies d'origine alimentaire devient importante. Nous encourageons le secrétariat de l'OMS de maintenir*

sa collaboration avec les partenaires afin de progresser dans l'évaluation des systèmes de contrôle des aliments.

13. La décision WHA75.23 sur la réduction des risques pour la santé publique associés à la vente de mammifères sauvages vivants sur les marchés alimentaires traditionnels, est importante pour les Etats membres de la Région africaine. *Nous encourageons tous les pays, à l'instar du Gabon, de l'Egypte, à modifier leur législation pour restreindre la vente des animaux sauvages vivants.*

14. La Soixante-Quinzième Assemblée mondiale de la Santé, par sa résolution WHA75.18, a prié les États Membres et le Secrétariat d'intensifier leurs travaux pour répondre aux besoins sanitaires et relever les défis en matière de santé auxquels font face les petits États insulaires en développement (PEID). *Les Etats membres de la Région Africaine soutiennent toutes les décisions, résolutions et initiatives prises en faveur des Etats insulaires de ces Etats.*

15. Je vous remercie pour votre aimable attention.